

Bureau syndical

*du mardi 14 mars 2017 à 17h30
à Arlebosc (Mairie)*

Compte rendu de séance

| | |
|---|----------|
| 1 - Présents | 3 |
| <i>Membres délibératifs.....</i> | 3 |
| <i>Autres membres.....</i> | 3 |
| 2 - Compte rendu précédent | 3 |
| 3 - Travaux | 3 |
| <i>Arras – Ozon : Bas Service (Marché)</i> | 3 |
| <i>St-Victor - Pouyol (Marché).....</i> | 4 |
| <i>Roiffieux : Les Viras (Convention).....</i> | 4 |
| <i>Roiffieux : Les Viras – Roiffieux Pont de la Bique – St-Alban d’Ay : Vaure (Marché).....</i> | 4 |
| <i>Eclassan : Les Giraudes (Convention).....</i> | 5 |
| <i>St-Romain d’Ay : Les Auches (Convention)</i> | 5 |
| <i>St-Romain d’Ay : La Chifflette (Convention)</i> | 5 |
| <i>St-Jean de Muzols : Olivet (Convention).....</i> | 5 |
| <i>St-Romain d’Ay : Planta – Pied Ferra (Marché)</i> | 5 |
| <i>St-Barthélémy le Plain : Plaine du Mazet (Marché).....</i> | 6 |
| <i>Affectation de certaines prestations coordonnées (Marché).....</i> | 6 |
| <i>Coordination des travaux.....</i> | 6 |
| 4 - Questions diverses | 6 |
| <i>Eclassan Bardons.....</i> | 6 |
| <i>Intercommunalité</i> | 6 |
| <i>Villa d’Ozon.....</i> | 7 |
| <i>Décisions des autres instances syndicales.....</i> | 7 |
| <i>Boucieu le Roi Bouzonnet - Foncier.....</i> | 7 |
| <i>St-Jean de Muzols Ravissier.....</i> | 7 |
| <i>Coteaux d’Arlebosc.....</i> | 8 |
| <i>Autres questions</i> | 8 |
| 5 - Documents annexés | 8 |
| 6 - Signatures..... | 8 |

Edition du mercredi 15 mars 2017

1 - Présents

Membres délibératifs

| | |
|----------------------------|---------|
| Mr Balay Pascal, Président | Présent |
| Mr Roche Eric | Présent |
| Mr Heyraud Gérard | Présent |
| Mr Blachon André | Présent |
| Mr Faya Bernard | Présent |
| Mr Fereyre Gérard | Présent |
| Mr Audras Maurice | Présent |
| Mr Verney Christian | Présent |
| Mr Desrieux Claude | |
| Mr Black Frédéric | |
| Mr Bertrand Régis | |
| Mr Nouaille Olivier | Présent |
| Mr Passas Jean-Claude | Présent |

Autres membres

| | |
|--------------------------------|----------|
| Mr Agier, Maire d'Arlebosc | Présent |
| Mr Costet, Délégué d'Arlebosc | Présent |
| Mr Desportes, Trésorier | Présent |
| Mme Ruiz, secrétaire syndicale | Présente |
| Mr Eysséric, directeur | Présent |

2 - Compte rendu précédent

Le compte rendu de la réunion précédente du 20 janvier 2017 a été adressé à chaque membre à l'issue de la séance respective. Il est résumé et commenté, les éclaircissements sont sollicités, il est soumis à l'approbation.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

3 - Travaux

Arras – Ozon : Bas Service (Marché)

L'opération de renouvellement des réseaux aep Arras Ozon Bas Service est proposée. Elle est déclenchée par l'intervention très prochaine du Département sur la chaussée. Le dossier d'études comprenant les plans de tracé et d'un coût estimé de 425 000 € HT est présenté.

Le dossier de consultation des entreprises prévoit une dévolution par appel d'offres ouvert (article 67 du Décret du 25 mars 2016) et la possibilité d'établir des marchés complémentaires (article 30-I-7° du Décret du 25 mars 2016).

Il est proposé au Bureau d'adopter l'opération, d'adopter sa réalisation selon la procédure évoquée, d'approuver le dossier de consultation des entreprises, d'autoriser la dévolution et la signature du marché, d'autoriser la réalisation de l'opération et de donner pouvoir au Président pour signer les pièces du marché, d'autoriser l'exécution de l'opération.

La mesure est approuvée à l'unanimité.

St-Victor - Pouyol (Marché)

L'opération de renouvellement des réseaux aep St-Victor Pouyol est proposée. Elle est déclenchée par l'intervention très prochaine du Département sur la chaussée. Le dossier d'études comprenant les plans de tracé et d'un coût estimé de 430 000 € HT est présenté.

Le dossier de consultation des entreprises prévoit une dévolution par appel d'offres ouvert (article 67 du Décret du 25 mars 2016) et la possibilité d'établir des marchés complémentaires (article 30-I-7° du Décret du 25 mars 2016).

Il est proposé au Bureau d'adopter l'opération, d'adopter sa réalisation selon la procédure évoquée, d'approuver le dossier de consultation des entreprises, d'autoriser la dévolution et la signature du marché, d'autoriser la réalisation de l'opération et de donner pouvoir au Président pour signer les pièces du marché, d'autoriser l'exécution de l'opération. La dévolution serait actée en procédure d'urgence étant donné la nécessité d'intervenir en mai sur la Route départementale afin que le Département procède au revêtement préalablement au passage du Tour de France cycliste.

La mesure est approuvée à l'unanimité.

Roiffieux : Les Viras (Convention)

L'opération Roiffieux Les Viras est présentée et ses caractéristiques sont indiquées. Elle est estimée à 125 000 € HT pour la part syndicale. La Commune et le Département réalisent les eaux pluviales, les réseaux secs ainsi que les aménagements de surface. L'opération consiste en de la coordination de travaux. A ce titre, la Commune exécute et prend en charge les réfections des chaussées et des revêtements.

Il est commenté le projet de convention. Il est proposé d'adopter l'opération, d'adopter la convention, d'autoriser le Président à la signer, d'autoriser son exécution.

La mesure est approuvée à l'unanimité.

Roiffieux : Les Viras – Roiffieux Pont de la Bique – St-Alban d'Ay : Vaure (Marché)

L'opération de coordination de travaux de renouvellement des réseaux aep Roiffieux Les Viras est proposée. Le dossier d'études comprenant les plans de tracé dont le coût estimé de 125 000 € HT est présenté.

L'opération de renouvellement des réseaux aep Roiffieux Pont de la Bique est proposée. Elle est déclenchée par l'intervention prochaine du Département sur la chaussée. Le dossier d'études comprenant les plans de tracé et dont le coût estimé est de 185 000 € HT est présenté.

L'opération de coordination de travaux de renouvellement des réseaux aep St-Alban d'Ay Vaure est proposée. Le dossier d'études comprenant les plans de tracé dont le coût estimé de 210 000 € HT est présenté. Elle est déclenchée par l'intervention prochaine du Département sur la chaussée.

Le dossier de consultation des entreprises regroupe les trois opérations citées et prévoit une dévolution par appel d'offres ouvert (article 67 du Décret du 25 mars 2016) et la possibilité d'établir des marchés complémentaires (article 30-I-7° du Décret du 25 mars 2016).

Il est proposé au Bureau d'adopter les opérations d'un montant cumulé de 520 000 € HY, d'adopter leur réalisation selon la procédure évoquée, d'approuver le dossier de consultation des entreprises, d'autoriser la dévolution et la signature du marché, d'autoriser la réalisation de l'opération et de donner pouvoir au Président pour signer les pièces du marché, d'autoriser l'exécution des opérations.

La mesure est approuvée à l'unanimité.

Une prestation immédiate et préalable à certains terrassements du Département (sur Pont de la Bique au pied de la route de Roiffieux) doit être effectuée à hauteur d'environ 25 000 € HT. Il est demandé l'autorisation de négocier avec l'entreprise du Département (MTP) la prestation et le cas échéant de la faire exécuter.

La mesure est approuvée à l'unanimité.

Eclassan : Les Giraudes (Convention)

L'opération Eclassan Les Giraudes est proposée et ses caractéristiques sont indiquées. Elle est estimée à 44 000 € HT hors chaussées. La part de renforcement qui intéresse la Commune est estimée très sommairement à 10 000 € HT.

Le débat est suscité en vue de formuler une proposition d'accord.

Il est proposé que la Commune prenne en charge les prestations de chaussées et de revêtements.

Le Bureau à l'unanimité approuve l'opération, approuve la convention, autorise le Président à la signer et à l'exécuter.

St-Romain d'Ay : Les Auches (Convention)

L'opération St-Romain d'Ay Les Auches est proposée et ses caractéristiques sont indiquées. Elle est estimée à 22 000 € HT. Elle est nécessaire pour permettre la réalisation de branchements nouveaux.

Le débat est suscité en vue de formuler une proposition d'accord.

Il est proposé que la Commune participe au titre du renforcement sur cette opération en prenant en charge 50% des dépenses.

Le Bureau à l'unanimité approuve l'opération, approuve la convention, autorise le Président à la signer et à l'exécuter.

St-Romain d'Ay : La Chifflette (Convention)

L'opération St-Romain d'Ay La Chifflette est proposée et ses caractéristiques sont indiquées. Elle est estimée à 18 000 € HT pour le transit principal. D'autres antennes non définies seront nécessaires pour permettre la distribution de la zone en partie nouvelle.

Le débat est suscité en vue de formuler une proposition d'accord.

Il est proposé que le Syndicat, au titre du renforcement, participe sur l'antenne principale à hauteur de 50% au titre du renforcement, ceci sur le linéaire du tuyau existant PVC ø 50 mm. Sur l'extension de ce linéaire ainsi que sur les antennes latérales, le Syndicat n'interviendrait pas.

Le Bureau à l'unanimité approuve l'opération, approuve la convention, autorise le Président à la signer et à l'exécuter.

St-Jean de Muzols : Olivet (Convention)

L'opération St-Jean de Muzols Olivet est proposée et ses caractéristiques sont indiquées. Elle est estimée à 24 500 € HT hors chaussées. Elle est déclenchée par l'opération très prochaine de la Communauté d'Agglo consistant à réaliser les aménagements de surface.

L'opération consiste en de la coordination de travaux. A ce titre, la Communauté exécute et prend en charge les réfections des chaussées et des revêtements.

Il est commenté le projet de convention. Il est proposé d'adopter l'opération, d'adopter la convention, d'autoriser le Président à la signer, d'autoriser son exécution.

La mesure est approuvée à l'unanimité.

St-Romain d'Ay : Planta – Pied Ferra (Marché)

L'opération de renouvellement des réseaux et en particulier des branchements est proposée. Elle est déclenchée par l'intervention prochaine du Département sur la chaussée. Le dossier d'études comprenant les plans de tracé et dont le coût estimé est de 041 890.00 € HT est présenté.

Il est proposé au Bureau d'adopter l'opération, d'adopter sa réalisation selon le principe d'un marché de prestations similaires qui sera proposé ultérieurement.

La mesure est approuvée à l'unanimité.

St-Barthélémy le Plain : Plaine du Mazet (Marché)

L'opération St-Barthélémy le Plain Plaine du Mazet d'un montant de 48 000 € HT (charge syndicale) est rappelée, la convention est rappelée.

Il est rappelé le marché St-Barthélémy le Plain Coursodon / Boucieu le Roi Fonfreyde d'un montant de 212 854.00 € HT attribué à l'entreprise Comte d'Alboussière après appel d'offres. Cette procédure et ce marché prévoient la possibilité de passer des marchés complémentaires pour prestations similaires.

L'opération St-Barthélémy le Plain Plaine du Mazet, exprimée dans les conditions du marché de base cité s'élève à 46 210.00 € HT.

Il est ainsi proposé d'approuver l'opération, de passer un marché pour prestations similaires d'un montant de 46 210.00 € HT avec l'entreprise Comte d'Alboussière en vertu du Décret du 25 mars 2016 relatif à la commande publique et en particulier de son article 30 – I – 7°, d'approuver la procédure de reconduction, d'être autorisé à passer le marché, de déléguer la signature des pièces du marché au Président, d'autoriser son exécution.

La mesure est approuvée à l'unanimité.

Affectation de certaines prestations coordonnées (Marché)

Les opérations St-Romain Chifflette, St-Romain Planta Pied Ferra, St-Romain Auches, pourront faire l'objet d'un marché de prestations similaires basé sur le marché en cours sur St-Romain proposé ultérieurement.

Les opérations Eclassan Giraudes, Eclassan Bardons et d'autres opérations sur Eclassan pourront faire l'objet d'un marché de prestations similaires proposé ultérieurement, éventuellement basé sur celui en cours sur St-Romain..

L'opération St-Jean de Muzols Olivet pourra faire l'objet d'un marché de prestations similaires proposé ultérieurement (marché Gruat ?).

Coordination des travaux

Compte tenu de la réactivité mise en œuvre pour répondre à des besoins liés à des opérations de voirie essentiellement du Département, les évaluations sont faites sans consultation préalable des différents services et peuvent demander en cours de réalisation des réajustements.

Compte tenu de la masse des travaux nécessaires pour répondre à la coordination, il est envisagé de proposer en cours d'exercice une modification budgétaire pour augmenter la capacité de travaux.

4 - Questions diverses

Eclassan Bardons

Une opération de drainage d'eau d'infiltration en tranchée à proximité de la route départementale est prévue.

Intercommunalité

Le point est effectué sur la procédure d'Intercommunalité engagée.

Il est proposé, sur conseil de Monsieur le Sous-Préfet, de conforter la procédure de fusion sur un plan juridique en redélibérant et en prenant les dispositions pour que l'information des membres invités à participer au vote soit préalablement complète. Un Comité syndical sera ainsi prochainement programmé.

Dans l'immédiat, il est proposé de reconsidérer la démarche ainsi que d'étudier le projet de statuts de la nouvelle collectivité, corollaire de la mesure de fusion des Syndicats Cance-Doux, Annonay-Serrières et Serena. Le document est lu et commenté. Le Président sollicite les questions et propose de passer au vote.

Le projet de fusion d'une part, le projet des statuts d'autre part, sont adoptés à l'unanimité. Ces dispositions seront soumises à un prochain Comité syndical pour validation définitive.

Villa d'Ozon

Il est rappelé la décision de vente du Bureau à hauteur de 140 000 €.

L'estimation du Service des Domaines est de 124 000 €.

L'occupant actuel formule une proposition de 090 000 €.

Le débat est suggéré.

Le Bureau décide de ne pas céder le bien à moins de 125 000 € et est posée la question de conserver ce bien quel que soit le niveau de l'offre. En effet le site néanmoins escarpé constitue entre la Route et les vignes la seule possibilité foncière pour développer ultérieurement un éventuel projet de pompage, traitement ...

Décisions des autres instances syndicales

St-Barthélémy le Plain : Le Village :

Le marché est attribué à l'entreprise Rampa TP pour un montant de 125 912.50 € HT.

Travaux sur le Pont du Doux :

Le Président fait part que contrairement à la convention qui lie les collectivités, il décide de faire prendre en charge au Syndicat les réfections côté St-Jean consécutives au passage du Pont.

Réservoir de Colombier le Jeune - Structure :

L'opération est attribuée au Cabinet Mathieu de Lyon pour un montant de 3 200 € HT.

Réservoir de Colombier le Jeune - Urbanisme :

L'opération est attribuée au Cabinet Girardet de St-Vallier pour un montant de 2 240 € HT.

Boucieu le Roi Bouzonnet - Foncier

Le Bureau est sollicité pour enclencher les démarches en vue de la régularisation de l'acquisition foncière du site et en vue d'approuver la proposition de géomètre de 946.00 € HT.

Le projet de vente sera ultérieurement soumis au Bureau.

La mesure est approuvée à l'unanimité.

St-Jean de Muzols Ravissier

Le Président propose, conformément à son engagement devant les propriétaires, la Commune et le représentant des Défenseurs des Droits d'alimenter sans délai ce secteur. Il propose un tracé par la rivière. Il propose une fonctionnalité avant la fin de l'année.

L'extension syndicale s'étend au-delà de la voie ferrée.

Le Syndicat ne demande pas de réserve de service en cas de défaillance du réseau notamment causée par les éléments naturels.

Le Syndicat ne demande pas de participation aux bénéficiaires.

La mesure est approuvée à l'unanimité.

Par ailleurs il est fait part en séance que la cette disposition subite qui engage le service et qui est à l'opposé de la démarche poursuivie pendant deux années pour retirer l'eau et indemniser les propriétaires n'est pas la plus raisonnable. Le retrait s'avérerait de plus en plus juridiquement satisfaisant. En effet, non seulement l'alimentation ne peut être garantie dans le temps mais aussi et surtout lorsqu'il y a rupture, celle-ci ne peut être rétablie qu'après plusieurs semaines ou parfois plusieurs mois. Il est rappelé aussi que la maison qui a besoin d'eau a été vendue sans eau à un prix de vente adapté en conséquence.

De même, le secteur n'est pas reconnu alimentable par le Schéma de Distribution et l'opération contrevient aux règles primordiales de conception des ouvrages. En tout premier lieu la décision d'alimentation laisse croire aux bénéficiaires à une garantie d'alimentation dans le temps ce qui n'est pas réel.

Ainsi et dans le cas d'une alimentation par le Doux, il convient d'instaurer des conditions annexes de sauvegarde : clause de précarité de l'installation vis-à-vis des éléments naturels ; participation au titre de l'extension

selon les règles en vigueur (Commune, récents acheteurs ayant d'ailleurs proposé leur contribution à différentes reprises) ; clause de qualité bactériologique.

Pour permettre l'étude détaillée, il est nécessaire de définir le profil rocheux du fond de la rivière. Il est proposé d'approuver la proposition Idées Eaux d'un montant de 2 500 € HT. Cette mesure est adoptée à l'unanimité mais la commande sera formulée s'il s'avérait besoin d'approfondir cette solution (voir autre solution ci-après).

La Police de l'Eau a été consultée et confirme une exigence forte au niveau de la mise en place des ouvrages sur toute la largeur du lit majeur, y compris sur les atterrissements de part et d'autre.

Par ailleurs et pour garantir une fiabilité de fonctionnement de l'alimentation et en particulier une possibilité de remise en service rapide en cas de dysfonctionnement, sera étudiée une seconde solution d'extension par la rive gauche, probablement plus coûteuse en revanche. Des conditions sanitaires et des conditions de participation seront également à établir. Cette solution répond mieux qu'à la solution de traversée du Doux à l'extension aux sites existants de Valendy et de Troye. Il est évoqué le possible réaménagement de la gare de Troye pour lequel une alimentation serait requise.

Projets d'Arlebosc

Monsieur le Maire évoque le projet de réaménagement de la traversée du Village, à venir, ainsi que les besoins de travaux dans le coteau du Doux. Ces projets existent auprès du Syndicat et seront réactivés le moment venu.

Autres questions

Les membres sont invités à formuler des observations ou à poser des questions sur un thème quelconque qui peut intéresser un délégué ou une commune relativement au service d'eau.

Néant.

5 - Documents annexés

Sont considérés annexés au présent compte rendu :

Compte rendu de séance précédente

Support de séance

Les projets de conventions

Les dossiers techniques des opérations

Les DCE des opérations

Les diverses estimations et propositions

Projet des statuts de la future collectivité

6 - Signatures